

M. MASSON, ancien président de l'élection, conseiller de préfecture et marguillier de Notre-Dame;

M. HACHE, conseiller de préfecture;

M. le marquis DES LIGNERIS, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis;

M. FOREAU, ancien conseiller aux baillages et siège présidial de Chartres, puis maire de la dite ville;

M. VERCHÈRES, chanoine de la cathédrale de Chartres;

M. TEXIER, chanoine de Chartres et ancien chapelain de la feue reine;

M. JUMENTIER, ancien curé de St-Hilaire de Chartres et promoteur du diocèse;

M. LESAGE, ancien chanoine et syndic du chapitre de St-André de Chartres;

M. HÉRISSE, ancien avocat.

M. COSTÉ, prêtre, ancien chanoine de St-André de Chartres, ancien secrétaire de monseigneur l'évêque de Chartres et de l'évêché.

Le dit procès-verbal nous ayant été renvoyé revêtu des signatures par nous désirées, nous y avons joint l'original de celui dressé par M. de Mérimville, en 1772, écrit en latin sur une feuille de parchemin, revêtu de la signature de M. de Mérimville et de celles des témoins par lui appelés, scellé du sceau de M. de Mérimville et contre-signé Langlois, par mandement de monseigneur l'évêque de Chartres, et nous l'avons déposé dans la dite châsse sur laquelle nous avons apposé le sceau de nos armes anciennes, en présence de M. de Fontenay, ci-devant chanoine de notre église cathédrale de Chartres, notre ancien vicaire général et évêque de Nevers, de M. Verguin, prêtre, ancien supérieur de notre séminaire, à Chartres, chanoine et vicaire général de Versailles et supérieur actuel du